

## CHAPITRE II

### Esclavage des Amérindiens et des Africains ou servitude des Européens dans les colonies d'Amérique

À partir de 1492, Espagnols puis Portugais et enfin, un siècle plus tard, Anglais, Français et Hollandais commencent la colonisation de l'Amérique. Le continent semble susceptible de fournir des esclaves aux colons européens. Toutefois, la chute brutale de la population amérindienne entraîne de nouveaux besoins de main-d'œuvre. Si les Espagnols et les Portugais choisissent l'esclavage des Africains, Anglais et Français tentent, au xvii<sup>e</sup> siècle, le recours à la servitude européenne. Finalement, dans toutes les colonies de plantation, l'esclavage des Africains devient massif au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

#### *Les Amérindiens, main-d'œuvre locale et gratuite*

De 1492 à 1504, Christophe Colomb, au nom des rois catholiques Isabelle de Castille (1474-1504) et Ferdinand d'Aragon (1479-1516), effectue quatre voyages d'exploration des Antilles. Le premier (septembre 1492-mars 1493) a pour seul but l'établissement d'une nouvelle route

vers les Indes. Les suivants (septembre 1493-juin 1496 ; mai 1498-octobre 1500 ; avril 1502-novembre 1504) permettent de parcourir les Caraïbes et de reconnaître une partie des côtes comprises entre le Nicaragua et l'embouchure de l'Orénoque. Parmi les nombreux hommes qui accompagnent Colomb (90 en 1492, 1 200 à 1 600 en 1493, 330 en 1498, 2 500 en 1502) se trouvent des esclaves de diverses origines, dont certains natifs d'Afrique subsaharienne. Ils sont serviteurs d'un maître, mais aussi soldats<sup>1</sup>. Il faut attendre 1502 pour voir débarquer les premières femmes espagnoles à Hispaniola (île formée aujourd'hui d'Haïti et de la République dominicaine), au nombre de 30.

À son arrivée aux Antilles, Christophe Colomb est frappé par le fort peuplement amérindien. Les Amérindiens « feront de bons serviteurs », estime-t-il. « Ils sont bons pour être commandés, pour qu'on les fasse travailler, planter ou faire ce que l'on voudra [...]. On leur apprendra à s'habiller et à accepter nos coutumes. » Les Amérindiens seront des meilleurs esclaves, évalue-t-il, que ceux que l'on achète en Afrique subsaharienne<sup>2</sup>. L'esclavage, on l'a vu, est alors une pratique fréquente en péninsule Ibérique, et Colomb, dès le retour de son premier séjour aux Antilles, écrit depuis la caravelle au large des Canaries (en réalité des Açores) le 15 février 1493 :

En conclusion [...] je puis assurer leurs Altesses que je leur donnerai autant d'or qu'il leur sera nécessaire, si elles me prêtent un léger concours, ainsi que des épices, du coton, autant qu'elles en désireront, et de la gomme autant qu'elles m'ordonneront d'en charger [...] de même du bois d'aloès autant qu'on en voudra ; également des esclaves que l'on pourra prendre parmi les idolâtres<sup>3</sup>.

Christophe Colomb revient de ce premier voyage avec 25 esclaves amérindiens, dont six femmes, qui constituent une preuve de ses explorations et une source de revenus. Sept survivants défilent à Séville, à la suite du navigateur. Colomb estime que tous les biens dont l'importation sur les îles est nécessaire pourraient être « payés en esclaves cannibales [...], leurs altesses pourraient prélever sur eux des droits<sup>4</sup> ». La vente d'esclaves amérindiens est alors envisagée comme la source principale de profit et un moyen pour Colomb de satisfaire l'avidité de ceux qui l'accompagnent, d'autant qu'il a peu de richesses à ramener des Antilles<sup>5</sup>. Il y découvre en effet un peu d'or et quelques épices de mauvaise qualité, ressources peu suffisantes pour rentabiliser des expéditions très coûteuses.

Le départ du premier convoi massif d'esclaves amérindiens a lieu le 24 février 1495. Cinq cent cinquante femmes et hommes sont chargés à bord des caravelles commandées par Antonio de Torres pour être vendus. Il s'agit de récalcitrants, considérés comme des « prisonniers de guerre non chrétiens », pour obéir aux usages castillans concernant l'esclavage<sup>6</sup>. Arrivés à Cadix, 200 Amérindiens sont morts. Ensuite, au retour de son second voyage, le 20 avril 1496, Colomb amène avec lui 30 Amérindiens<sup>7</sup>. On estime à au moins 3 000, peut-être même près de 6 000, le nombre d'Amérindiens qui, entre 1493 et 1501, sont transportés vers l'Espagne. Ainsi Pedro de Las Casas, qui accompagne le deuxième voyage, reste cinq ans à Hispaniola et offre à son retour en Espagne un esclave amérindien à son fils, Bartolomé de Las Casas (1484-1566). La mortalité des Amérindiens est considérable car peu survivent aux maladies et au climat.

Cette importation d'esclaves amérindiens en Espagne cesse rapidement. La reine Isabelle de Castille laisse entendre à Christophe Colomb qu'elle ne tolère pas la mise en esclavage

des Amérindiens, puis formalise cette exigence par une provision royale à Séville le 20 juin 1500, qui ordonne la remise en liberté et le retour chez eux des esclaves transportés. En 1502, les instructions remises à Colomb lui interdisent de ramener en Espagne des Amérindiens esclaves<sup>8</sup>. Outre les raisons morales, le trafic d'esclaves entre l'Amérique et l'Espagne est condamné économiquement, en raison de l'hécatombe des Amérindiens et parce que la population européenne recommence à croître<sup>9</sup>.

Toutefois, la servitude des Amérindiens se développe aux Antilles conquises par les Espagnols. Au début de 1494, le capitaine Alonso Ojeda pénètre dans les monts de Cibao, au centre de l'île d'Hispaniola. De cette expédition, il ramène des pépites d'or en quantité appréciable, envoyées aux rois catholiques. Après la soumission du Cibao en 1495, les Amérindiens sont assujettis à un tribut en or dont le recouvrement est assuré par les chefs locaux, les caciques. Chaque individu âgé de plus de 14 ans est censé payer à Colomb tous les trois mois une quantité d'or de la taille d'une pièce de monnaie, ce qui est impossible : l'or local, fruit de l'accumulation des générations, est produit en quantité très faible – pour l'année 1495-1496, 6 kg d'or sont extraits.

Les *repartimientos* sont instaurés en 1499 : les colons se partagent l'autorité sur les communautés amérindiennes, qui payent tribut en travail pour produire de l'or et des denrées alimentaires. Aucune règle ne tempère ou n'encadre les *repartimientos*. Ces concessions en hommes aboutissent à un esclavage de fait, d'autant plus brutal et incontrôlé qu'il ne répond qu'à l'exigence de la fourniture en or. Le dominicain Bartolomé de Las Casas, qui fait plusieurs séjours à Hispaniola, à Puerto Rico, dans l'actuel Venezuela et en Amérique centrale dans les années 1500-1540, est un témoin privilégié de la réduction en servitude des Amérindiens. En 1502, il observe que les colons espagnols se réjouissent de la

rébellion de ces derniers, car celle-ci légitime leur réduction en esclavage<sup>10</sup>. Dans le prologue à la *Très brève relation de la destruction des Indes*, parue en 1552, Las Casas écrit :

Ceux qui sont allés là-bas et qui se disent chrétiens ont eu principalement deux manières habituelles d'extirper et de rayer de la face de la terre ces malheureuses nations. L'une en leur faisant des guerres injustes, cruelles, sanglantes et tyranniques. L'autre, après avoir tué tous ceux qui pourraient désirer la liberté, l'espérer ou y penser, ou vouloir sortir des tourments qu'ils subissaient, comme tous les seigneurs naturels et les hommes (car dans les guerres on ne laisse communément en vie que les jeunes et les femmes), en les opprimant dans la plus dure, la plus horrible et la plus brutale servitude à laquelle on n'a jamais soumis hommes ou bêtes<sup>11</sup>.

Alors que de premiers rapports s'émeuvent de la condition des Amérindiens, la couronne espagnole remplace le *repartimiento* par l'*encomienda*. Ce terme renvoie à une pratique du Haut Moyen Âge par laquelle de petits propriétaires cédaient leur terre à un seigneur *in commendam*, en échange de sa protection. Avec la Reconquista en péninsule Ibérique, les *encomiendas* sont devenues des attributions à des colons de terres reprises aux musulmans. En 1503, une cédula de la reine Isabelle reconnaît sous ce même nom les répartitions d'Amérindiens déjà pratiquées, en établissant que leur travail devra être rémunéré car ils sont considérés comme des hommes libres<sup>12</sup>. La seule nouveauté est qu'en échange du tribut en or, en vivres ou en travail, l'*encomendero* (bénéficiaire de l'*encomienda*) doit instruire dans la foi catholique les Amérindiens qui lui sont confiés.

Colomb attribue les premières *encomiendas* à des Espagnols. Ce système est généralisé par Nicolas de Ovando, nommé gouverneur général des Indes et qui, succédant à Colomb,

arrive à Hispaniola en 1502. Un texte d'août 1503 légalise la capture et l'esclavage des Amérindiens dès lors qu'ils ont résisté à l'évangélisation<sup>13</sup>. En 1504, les rois espagnols autorisent la réduction en esclavage des Amérindiens caraïbes des Petites Antilles, jugés féroces et belliqueux, afin de les préparer, à travers la domesticité, à la vie en société et à l'évangélisation. Le 20 mai 1506, le roi Ferdinand permet aux gouverneurs des Antilles de distribuer des Amérindiens aux Espagnols et il en donne même aux gens de sa cour – lesquels, pour pouvoir rester en Espagne, mettent leurs *encomiendas* en location<sup>14</sup>. Le 21 décembre 1511, enfin, le dominicain Montesinos dénonce dans un sermon les atrocités des conquérants espagnols et les mauvais traitements infligés aux Amérindiens, notamment par les *encomenderos*<sup>15</sup>. D'abord *encomendero*, Las Casas renonce à son *encomienda*.

Le système des *encomiendas* est étendu lors de la conquête des autres îles des Antilles (Puerto Rico après 1508, Jamaïque en 1509 et Cuba à partir de 1511). Se met alors en place une organisation où des Amérindiens se trouvent asservis dans leur espace habituel, dans le cadre des *encomiendas*, tandis que d'autres sont importés d'espaces encore non contrôlés par les Espagnols. L'objectif de cette exploitation est d'extraire de l'or et de nourrir les conquistadors. Les lois de Burgos de 1512 réglementent les *encomiendas* et précisent que les esclaves amérindiens doivent être bien traités.

Des Amérindiens sont capturés sur la côte continentale et revendus à Hispaniola, Cuba ou Puerto Rico. Ce commerce se développe en raison de la très forte dépopulation autochtone des Grandes Antilles. La population d'Hispaniola, estimée à 400 000 habitants en 1492, est en effet réduite à environ 60 000 en 1508. Cette même année, 40 000 à 50 000 habitants des Lucayes (Bahamas) y sont transportés pour les travaux des mines et des champs : cette razzia n'aurait laissé que 11 habitants dans ces îles, selon Las Casas<sup>16</sup>.

La très forte diminution du nombre des Amérindiens dans les Grandes Antilles et la pénurie de main-d'œuvre qui en découle projettent sur les côtes continentales du pourtour de la Caraïbe une foule d'aventuriers qui trouvent une activité lucrative dans l'approvisionnement en esclaves des marchés des îles<sup>17</sup>. Malgré cette importation massive, la population amérindienne d'Hispaniola passe à 40 000 personnes en 1509 et à 11 000 en 1518. Les Amérindiens qui ne disposent pas d'immunité naturelle face aux maladies importées par les Européens subissent le choc microbien. La quasi-extinction des communautés amérindiennes autochtones est liée à la guerre, au choc microbien ainsi qu'à la déstructuration de l'écosystème et des modes agraires traditionnels (introduction de grands mammifères bovins, porcins, chevaux, alors inconnus aux îles).

Si les communautés amérindiennes des Grandes Antilles cessent d'exister en tant qu'entités distinctes, de nombreuses femmes tainos (le peuple amérindien vivant aux Grandes Antilles) deviennent les épouses ou concubines de migrants espagnols, chargées d'élever et d'éduquer les enfants<sup>18</sup>. Le gouverneur d'Hispaniola de 1502 à 1509, Ovando, encourage les colons à se fixer et à prendre pour épouses des femmes amérindiennes. Les Espagnols pratiquent en effet un concubinage généralisé. Alors que plusieurs milliers d'hommes espagnols ont fait le voyage vers les Antilles, les premières femmes européennes n'arrivent qu'en 1502 à Hispaniola. Colomb dénonce le trafic de femmes auquel se livrent certains marchands de l'île : le prix d'une femme peut atteindre cent *castellanos*, soit autant qu'une ferme, et des fillettes de 9 ou 10 ans sont achetées<sup>19</sup>. Le 23 février 1512, une cédula royale autorise l'envoi d'esclaves blanches (des morisques) aux Antilles dans le but de servir les Espagnols, et d'éviter que ces derniers ne se marient avec des Amérindiennes<sup>20</sup>.

Selon Las Casas, entre 1514 et 1521, 80 000 Amérindiens périrent lors de la conquête de l'actuel Panama et un très grand nombre sont vendus comme esclaves aux Antilles espagnoles et au Pérou – les Espagnols vendent aussi des esclaves à d'autres Amérindiens. En 1516, 200 esclaves capturés à Trinidad sont exportés à Puerto Rico et Hispaniola : c'est le début d'un commerce qui concerne également l'île de Margarita et les côtes vénézuéliennes ; toujours selon Las Casas, deux millions d'Amérindiens sont enlevés de cette zone pour être vendus de 1516 à 1542. Un tiers de ceux qui sont transportés meurent. On prétend qu'il est possible de naviguer dans la région « sans carte marine, sans boussole et en suivant seulement la trace des cadavres des Indiens jetés à la mer par les Espagnols »... Il faut y ajouter, selon Las Casas, un million d'esclaves capturés à l'intérieur du Venezuela et revendus aux Antilles espagnoles et dans la province de Santa-Marta (actuelle Colombie)<sup>21</sup>. Les chiffres donnés par le dominicain sont invérifiables, mais ils révèlent l'ampleur de ce trafic d'êtres humains interne à l'Amérique.

La conquête des empires aztèque (1519-1521) et inca (1531-1534), et la résistance des populations sont un nouveau prétexte à la réduction en esclavage et vente dans l'Amérique espagnole d'Amérindiens ainsi qu'à la distribution d'*encomiendas* aux conquérants. Après la chute de Tenochtitlan, capitale de l'empire aztèque, en 1521, Hernán Cortés, qui commande 1 500 hommes, distribue des *encomiendas* en guise de récompense. Charles Quint (1516-1556) s'oppose pourtant à cette pratique, et le notifie en réponse à une lettre de 1522, du conquérant du Mexique : « Vous ne procéderez à aucune distribution d'Amérindiens ni d'*encomiendas*, à aucune assignation d'Indiens et vous devrez leur permettre de vivre en liberté tout comme vivent mes vassaux de Castille et si vous avez assigné des Indiens avant l'arrivée de la présente lettre à quelque chrétien, vous devrez



l'annuler<sup>22</sup>. » Malgré ces injonctions, Cortés concède plus de 500 *encomiendas*, dont certaines attribuées au roi d'Espagne ou à des religieux.

Comme Cortés, Francisco Pizarro distribue des *encomiendas* sur les vestiges de l'empire inca, avec l'autorisation royale à partir de 1534. Il accorde à ses frères et à lui-même 60 000 Amérindiens. En 1536, une loi permet de transmettre les *encomiendas* en « seconde vie », c'est-à-dire à un premier héritier. On compte officiellement 274 *encomiendas* au Pérou en 1540<sup>23</sup>. Les sociétés amérindiennes pratiquent la servitude, et certaines des communautés autochtones qui s'allient aux conquistadors participent à la réduction en esclavage de leurs adversaires. Des caciques offrent également des femmes esclaves pour amadouer les conquérants, mais aussi leurs propres filles ou sœurs, dans l'espoir de sceller une alliance. À l'inverse, quelques Espagnols faits prisonniers deviennent esclaves des Amérindiens<sup>24</sup>.

À l'instar des Espagnols, les Portugais s'installent à leur tour sur le continent américain. Ce droit leur est reconnu par le pape Alexandre VI Borgia, lors du traité de Tordesillas, en 1494, qui partage les terres extra-européennes entre le roi du Portugal et les souverains espagnols selon une ligne tracée à 370 lieues (environ 1 500 km) des îles du Cap-Vert.

Les côtes du Brésil sont explorées par Cabral en 1500. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les Portugais se préoccupent surtout du contrôle des mers et de leur supériorité maritime. Seulement de passage sur les côtes brésiliennes, ils y prennent le bois de teinture (*pau brasil*, bois de braise) amassé sur le rivage par les Amérindiens, des plumes d'oiseaux exotiques et les échangent contre hameçons, haches, quincaillerie, etc. Les Portugais établissent ainsi une relation commerciale avec les Amérindiens. Les pères offrent les filles à ces aventuriers portugais qui deviennent leurs gendres, lesquels doivent alors un service à leur beau-père, d'ordre soit symbolique

soit matériel : l'arrivée des Européens ouvre des possibilités nouvelles d'alliance et de profit.

L'installation permanente des Portugais s'effectue en deux temps : à partir de 1530, avec la création d'un comptoir pour le commerce du bois brésil dont la Couronne a le monopole ; puis en 1534, avec la fondation de la capitainerie de Pernambouc (Nord-Est du Brésil) et l'installation du capitaine donataire Duarte Coelho, issu de la noblesse du Portugal. Le frère de son épouse ayant une relation ancienne avec la fille d'un chef local, Duarte Coelho s'appuie sur cette alliance pour introduire la culture de la canne à sucre dans sa capitainerie. Avec les Amérindiens, il défriche et construit les cinq premiers moulins, en état de fonctionnement en 1550<sup>25</sup>. Mais, à Pernambouc, la relation entre Portugais et Amérindiens se détériore avec l'arrivée de nombreux colons qui exercent une pression toujours plus insupportable en exigeant des matières d'exportation. Les Amérindiens se révoltent en 1546. En réponse, les colons portugais multiplient les expéditions dans le but de contenir ou, mieux, de capturer des Amérindiens et les réduire en esclavage autour de leurs divers établissements établis le long de la côte atlantique<sup>26</sup>. Le 20 décembre 1546, Duarte Coelho écrit au roi pour se plaindre de ces bandes de chasseurs d'esclaves : les nouveaux venus ne respectent pas les alliances avec les Amérindiens. Et, de leur côté, les premiers jésuites qui arrivent à Pernambouc relèvent dès le début des années 1550, dans leur correspondance, le nombre élevé d'esclaves<sup>27</sup>. Pour en obtenir, les colons ne se contentent plus de racheter des prisonniers de guerre à leurs alliés, ils provoquent un conflit qui se généralise à partir de 1560.

Au Brésil comme dans l'Amérique espagnole, la guerre permet la réduction en esclavage de nombreux Amérindiens. Certains sont vendus au Portugal jusqu'en 1549 au moins.

Des esclaves importés du Brésil sont même utilisés en Afrique.

Las Casas continue de dénoncer les mauvais traitements à l'égard de ceux pris comme esclaves pour être vendus, ainsi que les conditions de vie dans les *encomiendas* (voir sa *Carta a un personaje de la Corte en 1535*)<sup>28</sup>. Il prône la souveraineté directe de la couronne espagnole sur les Amérindiens, sans passer par ce régime. Comme le montre le pacte qu'il signe, en 1537, avec le gouverneur du Guatemala Alonso Maldonado, il élabore un projet de conquête évangélique pacifique, qui interdirait pendant plusieurs années toute entrée de colons espagnols sur les territoires soumis à la prédication<sup>29</sup>. De leur côté, les souverains espagnols (Isabelle, Ferdinand et Charles Quint) dénoncent eux-mêmes l'esclavage des Amérindiens, on l'a vu – tout en le tolérant pour les individus résistant à la conquête et à l'évangélisation – et entendent l'interdire de même que le système des *encomiendas*.

Au-delà de Las Casas, les dominicains jouent un rôle important dans cette condamnation par les autorités espagnoles, mais aussi pontificales. En 1537, le pape Paul III s'oppose dans la bulle *Sublimis Deus* à la réduction en esclavage des Amérindiens :

Ces Indiens, comme de véritables hommes qu'ils sont, non seulement ont la capacité d'acquérir la foi chrétienne mais de surcroît ils l'ont ardemment demandée ; et voulant apporter les remèdes qui conviennent dans ces matières nous demandons [...] que les Indiens et toutes les nations qui à l'avenir auront commerce avec les Chrétiens, quand bien même ils ignoreraient la foi chrétienne, ne pourront être privés de leur liberté ni de la jouissance de leurs biens dont ils peuvent librement et légalement user et on ne doit pas les réduire en esclavage<sup>30</sup>.

Cette prise de position sans ambiguïté reste pourtant sans effet dans l'immédiat. En 1540, Las Casas, de retour en Espagne, est chargé par le roi d'Espagne et empereur Charles Quint d'établir un rapport qui permettrait l'amélioration du sort des Amérindiens. De nouvelles lois sont ainsi adoptées en 1542, dans le cadre de la reprise en main des conquistadors, après une guerre civile au Pérou en 1538-1539. La réduction en esclavage des Amérindiens sous prétexte de guerre ou de rébellion est interdite, et la libération de ceux réduits à la captivité en contradiction avec les lois passées ordonnée. Les corvées gratuites des porteurs, sur qui reposent une bonne part des transports coloniaux, sont prohibées : tout portage doit désormais être consenti et payé. Toutefois, l'interdiction de l'asservissement des Amérindiens n'équivaut pas à une abolition de l'esclavage. Elle ménage la possibilité de fournir des titres légitimes à la possession d'esclaves autochtones, notamment ceux acquis quand leur réduction en captivité est expressément permise. En effet, sur les marges, dans les zones de conflit au Chili ou au nord du Mexique, où la « guerre juste » peut encore se pratiquer, on trouve des Amérindiens esclaves jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Toutefois, reconnus comme vassaux du roi de Castille, ils doivent être bien traités et instruits dans la religion catholique<sup>32</sup>. Les lois nouvelles ordonnent l'arrêt des concessions d'*encomiendas* et la mise en extinction de celles qui existent. Il est prévu de confisquer les *encomiendas* de ceux qui maltraitent les Amérindiens et des rebelles du Pérou. Ces lois sont cependant mal appliquées. En Nouvelle-Espagne (Mexique), le représentant du roi renonce à leur mise en œuvre pour éviter une révolte. Tandis que des dominicains proches de Las Casas considèrent que l'*encomienda* reste le meilleur système pour la protection et l'évangélisation des Amérindiens<sup>33</sup>.

Ces difficultés d'application tiennent à l'absence d'une force armée régulière au service de l'administration coloniale espagnole. La conquête des Antilles et de l'Amérique est le produit d'initiatives privées, et la possession d'Amérindiens, la récompense donnée aux conquistadors. Les envoyés du roi doivent trouver des soutiens solides parmi les *encomenderos*, bien souvent aussi propriétaires d'esclaves. Le renouvellement de ces interdictions au fil du temps est bien le signe d'une forte pratique de l'esclavage des Amérindiens et du non-respect de sa prohibition.

Au Brésil également, l'esclavage des Amérindiens est dénoncé, par la voix des jésuites. En 1548, une série de normes sont édictées par la couronne portugaise pour combattre les abus des colons, en particulier les expéditions de capture. Des escouades de quelques dizaines d'hommes en armes appelés *bandeirantes* (éclaireurs), pour la plupart des métis fils de Portugais et d'Amérindiennes, partent en effet régulièrement à la chasse aux esclaves, notamment à partir de São Paulo – une société coloniale fondée sur l'esclavage des Amérindiens est établie dans cette région entre 1540 et 1600. Les colons cherchent aussi à intensifier les guerres pour, une fois les populations locales éliminées, disposer de terres libres pour une exploitation agricole extensive ; les *bandeirantes* ramènent ensuite les populations de l'intérieur vers l'espace colonial pour en faire des esclaves<sup>34</sup>. Le père Nóbrega s'oppose à la mise en esclavage systématique des Amérindiens, tout en appelant à leur soumission et à leur conversion, conformément au modèle mis en œuvre dans les colonies espagnoles. La loi du 20 mars 1570 autorise la réduction en esclavage des Amérindiens pris en « juste guerre » et de ceux rachetés alors qu'ils étaient destinés aux festins d'anthropophagie rituelle<sup>35</sup>.

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, avec la mise en exploitation des mines d'argent de Nouvelle-Espagne et

du Pérou, l'Espagne délaisse l'extension territoriale et la mise sous domination de la population amérindienne pour se concentrer sur le contrôle des zones d'extraction et des routes commerciales. Le nombre des *encomiendas*, notamment les plus grandes et les plus puissantes, décroît fortement entre 1550 et 600, tandis que la mainmise du pouvoir royal se renforce<sup>36</sup>. Le système de l'*encomienda* est finalement aboli en 1748<sup>37</sup>. Un système de travail obligatoire (la *mita*) est mis en place dans la vice-royauté du Pérou en 1573. Ainsi, 13 % à 17 % des hommes amérindiens âgés de 18 à 50 ans sont obligés annuellement de travailler dans les mines, contre une faible rémunération<sup>38</sup>.

En Nouvelle-Espagne au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, la population est composée d'environ 60 000 esclaves amérindiens. Entre 20 000 et 30 000 d'entre eux sont affranchis au début des années 1560. Ainsi, le capitaine Cindo del Portillo, très rude avec les Amérindiens, et qui échappe par miracle à une attaque, en libère 500 qu'il avait préalablement contribué à réduire en esclavage<sup>39</sup>. Il abandonne tous ses biens, devient franciscain vers 1528, et demande que les tributs de ses anciennes *encomiendas* servent à édifier des églises et des couvents<sup>40</sup>. La dépendance des affranchis à l'égard de leurs anciens maîtres demeure cependant la règle, avec des tâches qui restent éprouvantes. Malgré les ordres du vice-roi de Nouvelle-Espagne de limiter leur marche à cinq lieues (24 km) par jour, de les payer un réal d'argent et de ne leur faire porter que des charges légères, ces affranchis continuent de parcourir des distances considérables, de porter jusqu'à 50 kg de charge et d'être très irrégulièrement rémunérés<sup>41</sup>.

*Les Africains au service de la colonisation de l'Amérique*

Au Brésil et dans les colonies espagnoles d'Amérique, là où la servitude des Amérindiens est répandue, d'autres esclaves sont aussi rapidement présents. Dès le deuxième voyage de Christophe Colomb, des esclaves de diverses origines, dont certains natifs d'Afrique subsaharienne, accompagnent en effet leurs maîtres. Ils sont domestiques, mais aussi soldats, et, dans les premières décennies de la conquête, certains jouent un rôle précieux comme auxiliaires des armées de conquérants qui renversent les empires aztèque et inca. Avec eux viennent aussi des noirs et des mulâtres (descendants d'un blanc et d'un noir) déjà affranchis<sup>42</sup>. Ces auxiliaires occupent une position intermédiaire entre les Espagnols et la population amérindienne. Ainsi, Pedro, *de color negro* (noir de couleur), est engagé en 1501 à Hispaniola comme soldat par Juan de Saravia. Juan Garrido (vers 1480-1547) se présente de la même manière. Il a certainement été affranchi avant son départ en Amérique. Il arrive à Hispaniola en 1502 ou 1503 et participe à la conquête et pacification de Puerto Rico en 1508, de Cuba en 1511, de l'empire aztèque aux côtés de Cortés à partir de 1519. Il obtient une parcelle de terre en 1521. Cette année-là, seuls 7 parcelles et 14 vergers sont attribuées à Tacuba (Mexico). Juan Garrido affirme dans la relation de son parcours au roi d'Espagne en 1538 : « J'ai été le premier à avoir l'inspiration de planter du blé ici en Nouvelle-Espagne et de voir s'il pousserait. Je l'ai fait à mes frais. » Il avait trouvé trois grains de blé perdus dans un sac de riz.

Preuve de sa dévotion à la foi catholique, Juan Garrido fait construire un ermitage sur sa parcelle, dont la présence est attestée en 1524. Ce verger passe aux mains d'un certain Hernán Martín pour des raisons que l'on ignore. En 1524,

Juan Garrido est un membre éminent du *cabildo* (conseil municipal) de la cité de Mexico. En 1528, il dirige une nouvelle expédition avec ses propres fonds à Zacatula, sur la côte pacifique du Mexique. Il réside ensuite six ans à Mexico. De 1533 à 1536, commandant un groupe de soldats noirs, il accompagne Hernán Cortés en Basse Californie. Après son retour à Mexico éclate en 1537 une révolte d'esclaves noirs, sévèrement réprimée. Juan Garrido écrit alors au roi d'Espagne pour signifier qu'il l'a toujours servi fidèlement : qualifié de conquistador par les sources, il affirme être marié, père de trois enfants et avoir effectué la conquête à ses dépens « sans recevoir de salaire ni de *repartimiento* d'Indiens, ou quoi que ce soit d'autre ». Il demande une pension au roi. En 1540, il retourne en Espagne, vraisemblablement aux côtés d'Hernán Cortés, et procède à la vente illégale d'un esclave amérindien. Cette transaction est connue par une décision de justice de 1541 qui ordonne la remise en liberté de l'Amérindien nommé Pedro<sup>43</sup>. Conquistador et propriétaire d'esclaves, Juan Garrido illustre le parcours exceptionnel d'un ancien esclave. Les cas d'Africains et mêmes d'Amérindiens considérés comme des conquistadors sont rares. Parmi ces derniers, on peut citer Diego Valbuena, cacique de Cuba passé en Nouvelle-Espagne avec 40 de ses hommes pour prendre part à la conquête<sup>44</sup>.

Le conquistador Francisco Pizarro reçoit quant à lui en 1529 l'autorisation de partir avec « cinquante esclaves, dont le tiers au moins de femmes<sup>45</sup> ». Nous ignorons leur couleur : tous ses esclaves ne sont pas forcément originaires d'Afrique subsaharienne. On sait en revanche que lorsqu'en 1531 Francisco Pizarro et Diego de Almagro envahissent le Pérou, des noirs sont du voyage. Ils ne sont pas soldats mais plutôt serviteurs, dont certains domestiques et d'autres valets d'armes, qui s'occupent de tâches considérées comme ingrates et indignes par les soldats. Les Amérindiens de



Túmbez, qui n'ont jamais croisé de noir, sont stupéfaits en voyant l'un des serviteurs de Pizarro : pensant que sa couleur de peau est due à un manque de propreté corporelle, ils entreprennent de le laver. Ces premiers noirs ont vécu dans la péninsule Ibérique et sont christianisés. Assez rapidement, les choses changent et ils deviennent une main-d'œuvre chargée de pallier la très forte diminution de la population amérindienne victime de maladies.

Parmi les esclaves noirs associés aux guerres de conquête, il faut aussi citer Juan Valiente, engagé en 1533 au Guatemala par son maître, Alonso Valiente, un riche espagnol établi à Puebla en Nouvelle-Espagne. Juan Valiente se joint ensuite, à l'insu de son maître, à l'expédition militaire de Pedro de Alvarado emmenant 200 noirs à la recherche de l'or du Pérou. Il survit au passage des Andes, contrairement à la plupart de ses compagnons, et est alors intégré aux forces de Diego de Almagro pour conquérir le Chili sous les ordres de l'Espagnol Juan de Valdivia, qui le nomme capitaine. Le 3 octobre 1541, Alonso Valiente, le maître de Juan Valiente, adresse à son neveu, Pedro Mexia, la procuration suivante :

Il y a environ huit ans [...] ayant en ma possession un certain Juan Valiente, un nègre, mon esclave, et souhaitant le traiter avec bonté et ayant confiance qu'il se conduirait correctement, je lui ai accordé la permission devant Alonso de Sopena, notaire public de la ville de Veracruz, d'aller au Guatemala et au Pérou et partout où il pourrait souhaiter aller et gagner la solde d'un soldat comme un homme libre, gagnant tout ce qui pourrait être sa part, à condition qu'il en tienne compte et me le rapporte dans les quatre ans ; et bien que ledit Juan Valiente ne l'ait pas fait ni tenu sa promesse, moi, ayant confiance en lui, le moment venu je lui ai envoyé une autre autorisation, mais pendant tout ce temps je n'ai reçu aucune nouvelle de lui. Je charge donc le dit Pedro Mexia mon neveu d'exiger de mon esclave Juan Valiente un compte de tout ce qu'il a gagné

pendant ce temps et de prendre possession de celui-ci, et si le dit nègre souhaite sa liberté, vous, Pedro Mexia, êtes habilité à convenir d'un prix équitable et à exécuter une lettre de liberté et de renonciation, mais s'il ne souhaite pas être libre, et que ni lui ni personne en son nom ne paie la rançon que vous lui demandez, alors vous pourrez soit me le renvoyer en Nouvelle-Espagne, soit le vendre au prix que vous jugerez bon<sup>46</sup>.

Mais Juan Valiente s'installe au Chili, se marie avec une esclave affranchie de Valdivia, lequel lui attribue une *encomienda*, en 1550, et tente en vain d'obtenir la liberté de son protégé auprès des autorités royales. Valiente, certes capitaine et *encomendero*, mais toujours légalement esclave, meurt en 1553, tué au combat par des Amérindiens. Son fils, né libre, hérite de son *encomienda*<sup>47</sup>. En 1565, un autre noir affranchi, Juan Bardales, reçoit un an de subside pour sa participation à la conquête du Honduras<sup>48</sup>.

D'autres esclaves encore sont employés par leurs maîtres au commerce entre Séville et le Nouveau Monde. Dès 1502, un marchand de la ville, Juan de Córdoba, envoie son esclave noir vendre des marchandises à son profit dans l'île d'Hispaniola. En 1515, Pedro Franco est libéré par son maître, Franco Leardo, un marchand génois de Séville, qui en fait son agent au Panama<sup>49</sup>. Las Casas affirme quant à lui qu'un noir a été placé « au-dessus des Amérindiens pour les forcer au travail dans son *encomienda*<sup>50</sup> ». Ces individus sont des exemples de noirs de l'Amérique espagnole continentale utilisés pour combler l'écart entre la demande de travailleurs qualifiés, d'assistants et surtout de soldats, et l'offre disponible d'Européens au début de la période post-conquête<sup>51</sup>.

Les ordres concernant l'introduction d'esclaves d'origine subsaharienne fluctuent. Un article des instructions de Francisco de Bobadilla, gouverneur d'Hispaniola, arrivé en

août 1500, porte que l'entrée de l'Amérique est interdite aux Juifs, aux Maures et aux nouveaux convertis, mais qu'il est possible d'y recevoir les esclaves noirs nés sous la puissance des chrétiens. Il en arrive alors un grand nombre, au point que leur présence est vite présentée comme un problème. En 1503, le nouveau gouverneur, Nicolas de Ovando, interdit d'amener des esclaves d'origine africaine sous le prétexte qu'ils pourraient s'enfuir dans les montagnes avec les Amérindiens et susciter des troubles. Pourtant, en 1505, le roi Ferdinand d'Aragon autorise l'envoi depuis Séville de deux « lots » de 17 et 100 esclaves noirs pour les mines d'or d'Hispaniola. En 1506, Ovando obtient le renouvellement d'un ordre royal qui interdit de recevoir aux Antilles les esclaves barbaresques et ceux de l'Afrique.

En 1510, depuis Séville, la *Casa de contratacion* (l'organisme commercial qui contrôle et dirige le commerce avec l'Amérique) ordonne d'expédier 50 esclaves noirs, puis 200 pour être vendus aux colons d'Hispaniola. On le voit : comme en 1505, il ne s'agit plus là du voyage de libres ou d'esclaves personnels, mais bien du recours à la traite (commerce des esclaves)<sup>52</sup>. Puis, en 1511, Ferdinand V, apprenant que la population amérindienne est en voie d'extinction à Saint-Domingue, en raison des lourds travaux des mines, fait envoyer cinquante esclaves noirs pour l'exploitation de celles qui appartiennent au domaine royal. Les esclaves noirs sont en effet particulièrement prisés, comme en témoigne Las Casas :

Avant que ne fussent inventés les moulins à sucre, quelques habitants, qui gardaient un peu de ce qu'ils avaient acquis grâce à la sueur et au sang des Indiens, désiraient obtenir la permission de faire acheter en Castille quelques esclaves noirs car ils voyaient que leurs Indiens s'épuisaient<sup>53</sup>.

Évoquant l'année 1516, le chroniqueur Antonio de Herrera (1549-1626) indique quant à lui :

On avait défendu de laisser passer dans les Indes des esclaves noirs et l'on avait appris depuis peu qu'il y en était passé parce que comme les Indiens commençaient à décliner beaucoup, à cause des mauvais traitements que l'on leur faisait et que l'on reconnaissait qu'un nègre travaillait plus que quatre Indiens, l'on tâchait d'en avoir de quelque façon que ce fût<sup>54</sup>.

Pour satisfaire la nouvelle demande en esclaves, les marchands génois Agustín Vivaldo et Fernando Vasques financent, entre 1513 et 1517, une quinzaine de voyages entre Séville et Hispaniola. Transportés en petit nombre, les esclaves complètent d'autres marchandises – toiles, cuirs et vins – et sont à leur arrivée envoyés dans les mines de Cibao ou dans les moulins à sucre à La Concepción, sur la partie centrale de l'île. La canne à sucre a été introduite à partir des Canaries et le premier moulin a été installé à Hispaniola vers 1506. En 1516, les premières caisses de sucre d'Amérique sont rapportées sur le lit de mort du roi Ferdinand.

L'essor de l'exploitation aurifère puis sucrière à Hispaniola inaugure, entre 1505 et 1525, un premier trafic triangulaire entre l'Afrique, l'Europe et les Antilles, qui conduit au transport de près de 10 000 esclaves vers Hispaniola, Puerto Rico et Cuba. En 1518, le roi d'Espagne autorise l'envoi direct de 4 000 esclaves de Guinée vers la première, « à condition qu'ils deviennent chrétiens avant leur arrivée ». Les Portugais se chargent du transport depuis les îles du Cap-Vert et commencent aussi à cette époque les envois vers le Brésil<sup>55</sup>. En 1525, Charles Quint et le roi du Portugal dom João III signent un contrat pour l'envoi direct d'esclaves depuis les entrepôts de Santiago du Cap-Vert et de São Tomé vers les Antilles. À la fin de cette année, la *Santa Maria*

*de Bogoña*, pilotée par Pero Monteiro, quitte São Tomé à destination des Caraïbes avec à son bord 300 esclaves. En retour, une cargaison de 23 caisses de sucre caribéen arrive à Anvers en août 1526.

En 1526 toujours, les Génois Carreño et Esteban de Basiniana transportent 145 esclaves depuis le Cap-Vert jusqu'à Cuba, mais avec seulement 80 autorisations d'exportation. De fait, tous les moyens sont bons pour contourner l'axe légal du commerce colonial : les factoreries portugaises d'Afrique qui fournissent la main-d'œuvre servile, Lisbonne qui l'importe, et Séville qui l'introduit sur le marché américain. En 1532, dom João III et Charles Quint signent un nouvel accord de collaboration, qui entérine le lien privilégié entre la traite négrière portugaise et l'Amérique espagnole, les sources de main-d'œuvre africaine et les sources de production de sucre américain. En novembre, un premier voyage transatlantique direct vers les Amériques officialise l'accord : le *Santo António* transporte 201 esclaves de São Tomé vers Hispaniola et San Juan (Puerto Rico) sans transiter par Lisbonne. São Tomé se montre capable de fournir dans le même temps 476 esclaves à São Jorge da Mina, comptoir fortifié portugais, dans l'actuel Ghana, afin d'alimenter, en échange d'or, le commerce négrier avec les Africains, et 230 esclaves supplémentaires destinés à Lisbonne et à l'Europe. Jusque vers la fin des années 1530, le volume du trafic africain régional d'esclaves vers São Jorge da Mina demeure équivalent à celui des esclaves envoyés vers le Nouveau Monde<sup>56</sup>.

Mais la pénurie de main-d'œuvre servile aux Amériques provoque le développement d'un marché spéculatif. La demande américaine commence à enfler après 1535 (probablement à cause de la conquête du Pérou), et le prix des esclaves connaît une forte hausse à partir de 1536 aux îles du Cap-Vert. L'année suivante, on l'a vu, le pape Paul III

interdit l'esclavage des Amérindiens, y compris ceux du Brésil. Ce tarissement d'une des sources d'approvisionnement en esclaves va être compensé par l'accroissement du volume négrier. Entre 1544 et 1550, 71 navires négriers quittent les ports de Cadix et de Séville à destination de l'entrepôt portugais de Santiago au Cap-Vert : les capitaines embarquent près de 12 800 esclaves qui traversent l'Atlantique vers Hispaniola, San Juan de Puerto Rico et les ports de la Nouvelle-Espagne – où la demande en esclaves africains est particulièrement forte.

Comme cela avait commencé à être le cas au début du siècle, les exigences physiques de l'exploitation minière conduisent de nombreux propriétaires de mines à privilégier les esclaves africains sur la main-d'œuvre amérindienne, perçue comme fragile et susceptible d'épuisement quand les Africains sont considérés comme des travailleurs robustes et durables. Au *xvi<sup>e</sup>* siècle, le besoin d'esclaves est si important que chaque vice-roi demande à la Couronne d'envoyer des esclaves dans la colonie uniquement pour le travail dans les mines. Presque toutes les grandes régions minières du Mexique utilisent un mélange de main-d'œuvre africaine et indigène pour extraire le minerai ; ainsi, en 1597, à Zacatecas, si près de 70 % de la main-d'œuvre indigène est rémunérée, on compte 18 % de travail forcé indigène et 12 % d'esclaves d'origine africaine<sup>57</sup>.

La consolidation du pont transatlantique entre Santiago du Cap-Vert et l'Amérique entraîne une chute de plus de moitié des arrivées d'esclaves en péninsule Ibérique. Le phénomène est amplifié par le développement de la production de sucre au Brésil dans les années 1530. La canne à sucre commence à y être cultivée en 1520, et les planteurs ont acquis une expérience de cette production à São Tomé ou à Madère, à l'instar de D. Fernandes, qui administre au milieu du *xvi<sup>e</sup>* siècle l'un des cinq moulins du territoire. Ces derniers

commencent à employer des esclaves africains, outre les esclaves amérindiens. La première arrivée d'esclaves noirs a lieu en 1538 sur un navire de Jorge Lopes Bixorda – même si l'autorisation légale n'est donnée qu'en 1543. En 1559, une ordonnance autorise chaque propriétaire à utiliser jusqu'à 120 esclaves et, en 1574, 7 % des travailleurs du moulin de Sergipe, à Bahia, sont des esclaves africains. Plus largement, vers 1575, le nombre total d'esclaves est évalué à 10 000 au Brésil, majoritairement des Amérindiens<sup>58</sup>.

Les Grandes Antilles espagnoles également voient dans les années 1520 un décollage de la manufacture de sucre. En 1546, on compte 20 moulins (à traction hydraulique ou éolienne) et 4 *trapiches* (moulin à traction animale) à Hispaniola, une quinzaine à Cuba et une dizaine à Puerto Rico. Dès 1542, Hispaniola exporte plus de 1 200 tonnes de sucre. Selon Las Casas, il y a dans l'île, en 1568, de 20 000 à 30 000 esclaves contre 5 000 blancs<sup>59</sup> qui fournissent la main-d'œuvre à 30 moulins. Si Hispaniola est le premier territoire conquis par le colonialisme transocéanique moderne et l'espace où sont installés les premiers grands moulins à sucre des Amériques, elle est aussi l'endroit où l'esclavage à grande échelle est pour la première fois limité, de plus en plus, aux personnes originaires de l'Afrique subsaharienne.

Cependant, en dépit des efforts de la couronne espagnole, les coûts de transport des Antilles à l'Espagne et l'irrégularité de la production empêchent le sucre antillais de concurrencer le sucre de Madère et de São Tomé. S'y ajoutent des difficultés dans le renouvellement de la main-d'œuvre : les attaques répétées des corsaires français et anglais contre les navires négriers desservant Cuba et Hispaniola, et plus généralement dans tout l'espace caribéen, jouent sur la mortalité et la rentabilité du trafic. Les entrepreneurs privés préfèrent donc détourner l'itinéraire des navires vers les rivages de l'Amérique continentale et notamment du

Brésil, ce qui accroît d'autant le dynamisme sucrier de ce dernier. L'avantage de la production sucrière brésilienne est la durée de la récolte : 300 jours, plus du double de celle des Antilles ; la main-d'œuvre esclave, de long terme, y est donc très rentable. Les flux de la traite africaine commencent ainsi à se tourner vers la colonie portugaise. Dès 1580, l'esclavage y est la principale forme de travail. Cependant, à cette date, les esclaves sont encore majoritairement amérindiens : deux tiers au Pernambouc en 1585. En 1600, le Brésil compterait 13 000 à 15 000 esclaves africains<sup>60</sup>, tandis que le nombre de moulins à sucre y passe de 66 à 346 entre 1584 et 1630 : les exportations de sucre bondissent de 2 230 à 20 000 tonnes par an sur la même période. Lorsque les Hollandais envahissent le Brésil en 1630, Pernambouc, Bahia et Rio de Janeiro fournissent la quasi-totalité du sucre consommé en Europe et absorbent les deux tiers des esclaves venant d'Afrique.

Dans le même temps, la production de sucre amorce son déclin dans les Grandes Antilles : les exportations depuis Hispaniola passent de 1 000 à 26 tonnes de 1570 à 1599. À cette époque également, en 1586, une épidémie de variole y tue la moitié des noirs. Car, contrairement à ce que Las Casas pensait au début de la colonisation, les noirs peuvent mourir de maladie :

Autrefois, avant qu'il n'y eût des moulins à sucre, nous étions d'avis dans cette île que le Noir, s'il n'arrivait pas qu'il soit pendu, jamais ne mourrait, parce que nous n'avions jamais vu un Noir mort de maladie [...], mais après qu'ils furent mis dans les sucreries, à cause des grands efforts qu'on leur imposait et des breuvages qu'ils font du jus sucré des cannes et qu'ils boivent, ils trouvèrent leur mort et leur maladie, et c'est ainsi que nombre d'entre eux meurent chaque jour<sup>61</sup>.



*Du temps des engagés au recours massif à l'esclavage*

Les Espagnols se contentent de contrôler les zones de production minière et les routes de circulation des métaux précieux : ainsi, à 40 km de Mexico, le territoire ne leur est plus soumis. Dans de vastes espaces qui leur appartiennent nominalement, les autochtones n'ont jamais rencontré un Espagnol.

Par ailleurs, les métaux précieux ramenés d'Amérique attirent la convoitise des Français et des Anglais, qui ont pour objectif la conquête des terres espagnoles à métaux précieux ou, à défaut, dans un premier temps, des terres y donnant accès. Il s'agit donc, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, de créer, dans la zone stratégique que sont les Antilles, des colonies de peuplement européen dans l'attente d'une attaque d'envergure des riches domaines coloniaux de l'Espagne. Dès 1522, les Français mènent donc une attaque contre la capitale d'Hispaniola, Santo Domingo. L'année suivante, le corsaire français Jean Fleury s'empare de deux caravelles chargées d'une partie du trésor de Cortés, pris sur les Aztèques. Entre 1534 et 1550, il ne se passe pas une année sans un raid français sur les Grandes Antilles espagnoles. Les Anglais font de même : 74 expéditions anglaises sont lancées contre l'empire ibérique entre 1585 et 1603. À partir de 1568, les Provinces-Unies s'y mettent également, qui, après avoir fait sécession de l'Espagne, attaquent ses navires et ses établissements coloniaux. Les Espagnols, de leur côté, délaissent les Petites Antilles et les terres où aucun métal précieux n'a pu être trouvé. Anglais, Français et Hollandais s'implantent dès lors dans les zones inoccupées des Petites Antilles, de Guyane et d'Amérique du Nord.

En 1607, les Anglais s'installent en Virginie et, l'année suivante, les Français fondent Québec. À partir des années

1620, Français, Anglais et Hollandais commencent à coloniser les Antilles et la Guyane. Les Anglais s'implantent à la Barbade et dans une partie de Saint-Christophe ; les Français, dans l'autre partie de l'île. Depuis Saint-Christophe, les Anglais occupent les îles proches : Nevis en 1628, Antigua en 1632, Montserrat par des Irlandais catholiques en 1633. En 1655, ils s'emparent de la Jamaïque défendue par seulement 100 Espagnols puis, cinq ans plus tard, s'installent sur le fleuve Belize (Honduras britannique). Ils développent à cette même époque des plantations d'indigo sur la côte des Mosquitos (actuel Nicaragua). Les Français, pour leur part, occupent l'île de la Tortue en 1629, la Martinique, la Guadeloupe en 1635, Marie-Galante et Saint-Martin, Saint-Barthélemy en 1648, la Grenade en 1650, puis, vers 1650-1660, le Nord-Ouest de Saint-Domingue, en 1663 La Réunion et en 1667 la Guyane – mais la colonie se limite à Cayenne.

Cette colonisation française et anglaise est fondée sur la petite propriété : les immigrants libres – des aventuriers, corsaires, marchands, etc. – reçoivent des concessions de terre et, pour les exploiter, recrutent des engagés, une main-d'œuvre européenne peu chère. Un engagé, appelé aussi « trente-six mois » dans les colonies françaises, est une personne qui se met au service d'un maître pendant trois ans en échange du paiement de son voyage à travers l'Atlantique. Il est nourri, habillé et logé, et reçoit une indemnité à l'issue de son contrat, qui lui permettra de payer la traversée de retour ou de s'installer dans la colonie. Dans les colonies anglaises, la durée de l'engagement va de quatre à huit ans. Le contrat des moins de 16 ans s'achève lorsqu'ils atteignent leurs 21 ans et il est possible de s'engager dès l'âge de 13 ans. L'engagé est dépendant du maître qui a payé son voyage et a la possibilité de revendre le contrat ; il peut changer 7 à 8 fois de maître et même se racheter. Un engagé qui s'enfuit

est puni du fouet ou son temps d'engagement prolongé<sup>62</sup>. C'est ainsi une forme d'esclavage temporaire<sup>63</sup>. Dans les années 1630-1640, dans les Antilles françaises, le contrat prévoit le plus souvent d'octroyer 150 kg de tabac à l'engagé au bout de trois ans de service, alors qu'un homme est capable de produire 1 500 kg de tabac sur la même période : sa rémunération équivaut donc à 10 % de ce qu'il produit – on mesure l'intensité de l'exploitation.

Le passage d'un engagé coûte de 500 à 600 kg de tabac – alors qu'Anglais et Hollandais vendent les esclaves aux colons entre 3 000 et 1 500 kg de tabac en 1646. La première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, qui correspond à la période de culture du tabac dans les colonies, est donc la grande époque du recours aux engagés. L'habitation plantée en tabac peut commencer avec une seule personne, puis prospérer avec trois ou quatre. Le dénombrement de la population de la Martinique en 1660 montre qu'un blanc peut être l'engagé d'un noir libre<sup>64</sup>. À la fin de sa durée d'engagement, un engagé bénéficie d'une concession de terres ou se trouve libre d'être réemployé moyennant salaire. Au xvii<sup>e</sup> siècle, la majorité des Européens qui traversent l'Atlantique pour les colonies anglaises le font sous contrat d'engagement. Plus de la moitié des Anglais arrivés à la Barbade en 1630-1640 sont ainsi concernés.

Les engagés sont majoritairement des hommes, mais il y a aussi des femmes. On compte ainsi deux ou trois hommes pour une femme dans les colonies anglaises, âgés en général de 15 à 24 ans. Entre 1635 et 1715, sur 6 200 engagés, 40 femmes partent de La Rochelle pour les colonies françaises ; depuis Le Havre, entre 1627 et 1637, ce sont 5 femmes sur 1 672 engagés. Les filles ne restent pas longtemps dans les liens de la servitude car lorsqu'elles sont demandées en mariage, elles ont le droit d'obliger leur maître à les vendre à leur futur époux<sup>65</sup>.

Les engagés sont vraisemblablement des cultivateurs sur les habitations ou des commis dans les villes ou les bourgs. Certains sont mentionnés comme commandeur (la personne qui dirige les travaux agricoles sur l'habitation). Ces engagés jouent un grand rôle dans le défrichement des étendues naturelles, l'établissement des plantations, ainsi que dans le transfert des compétences techniques et manufacturières de l'Europe vers l'Amérique. En Amérique continentale, un lot de 20 hectares est offert au planteur pour chaque émigrant (en Virginie, en 1680, John Carter reçoit un lot de 1 600 hectares pour avoir fait venir 80 travailleurs).

De nombreux témoignages montrent la férocité des colons à l'égard de leurs engagés blancs, surexploités durant le temps de leur servitude temporaire. L'engagé, en effet, ne peut s'éloigner de l'habitation de son maître sans autorisation sous peine d'être puni par le fouet, et il lui faut son consentement pour se marier. Les engagés subissent des sévices, des coups, des punitions pouvant aller jusqu'à la mort, et sont ainsi aussi durement traités que les esclaves<sup>66</sup>, comme le décrit le père Dutertre en 1661 :

La dureté avec laquelle la plupart traitent les Français engagés qu'ils ont achetés pour les servir trois ans est la seule chose qui me paraît fâcheuse car ils les font travailler avec excès, ils les nourrissent très mal et souvent les obligent à travailler en compagnie de leurs esclaves ; ce qui afflige ces pauvres gens plus que les peines excessives qu'ils souffrent<sup>67</sup>.

Lorsqu'en 1629 les Espagnols attaquent les colonies à Nevis (île des Caraïbes anglaises), les engagés anglais de la milice désertent pour les rejoindre et fuir ainsi leurs maîtres tyranniques.

Parallèlement à cette servitude blanche, les premiers colons dans les Antilles françaises ou anglaises achètent

des esclaves aux navires hollandais ou anglais. Ces esclaves sont alors plutôt des domestiques. En 1656, la population de la Guadeloupe est formée à 80 % d'Européens et 20 % d'esclaves d'origine africaine.

Dans le cadre de leur guerre avec l'Espagne dont la Couronne est alors unie avec le Portugal, les Hollandais s'emparent de leur côté du Nord-Est du Brésil entre 1630 et 1654. Ils y développent une économie fondée sur une production sucrière particulièrement florissante, grâce à leur maîtrise des voies maritimes et des circuits de commercialisation. Ils s'emparent également des comptoirs négriers portugais d'El-Mina et de Luanda en 1637 et 1641, et dominent le commerce des esclaves. Aux Antilles, ils occupent les îles de Saba (1632), Curaçao (1634) et ses dépendances Aruba et Bonaire, Saint-Eustache (1636), une partie de Saint-Martin (1631) partagée officiellement avec les Français en 1648. De 1624 à 1664, les Hollandais forment la Nouvelle-Néerlande sur l'actuel site de New York. Ils s'implantent également en Amérique du Sud au Surinam (1637). Au sud de l'Afrique, ils s'installent au Cap en 1652. Les Hollandais ont recours à l'esclavage dans chacune de ces colonies. Puis, chassés du Brésil, ils jouent un nouveau rôle crucial au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle en fournissant aux Français les techniques de production du sucre, en leur vendant des esclaves et en leur commercialisant le sucre produit.

La révolution sucrière atteint alors les Antilles anglaises et françaises. Elle entraîne avec elle une modification de la main-d'œuvre. En 1647, le gouverneur de la Guadeloupe, Charles Houel (1643-1664), se plaint de l'inadaptation des engagés aux nécessités de la culture, et suggère de les remplacer par des esclaves. Contrairement à l'engagé, dont les frais de passage sont peu élevés mais la servitude temporaire, l'esclave représente un lourd investissement au départ mais est rentable sur le long terme<sup>68</sup>. Il constitue en outre un capital toujours disponible. Par ailleurs, les esclaves africains sont

la population qui a le plus fort taux de survie, malgré une mortalité effroyable : 19 % des marins d'un négrier décèdent contre 12,6 % des esclaves à bord. Dans le même temps, les prix diminuent : celui des esclaves vendus par les Anglais et les Hollandais est divisé par deux entre 1646 et 1654<sup>69</sup>.

L'achat d'un esclave est donc intéressant financièrement pour un riche propriétaire, spécialisé dans une agriculture d'exportation à grande échelle comme le sucre. Selon Dutertre, « un habitant qui a deux bons nègres peut vivre fort à son aise et honorablement, car ils lui peuvent fournir chacun de leur travail, 17 ou 18 cents livres de tabac, sans les vivres qu'ils font<sup>70</sup> », soit 850 à 900 kg de tabac. En 1638, dans les colonies anglaises d'Amérique, le prix d'un homme africain est d'environ 27 dollars, alors que le salaire d'un ouvrier européen est d'environ 70 cents par jour : 40 journées de travail payent un esclave. En 1645, à la Barbade, la valeur d'un esclave équivaut à une année et demie de son travail.

Le nombre des esclaves augmente donc fortement dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. On assiste à une inversion démographique : les personnes d'origine européenne, jusqu'alors majoritaires, deviennent moins nombreuses que les esclaves d'origine africaine. En Guadeloupe, en 1700, le ratio est d'un Européen pour deux esclaves, dont le nombre s'élève à 6 396 ; même chose à la Martinique où 14 566 esclaves sont dénombrés. Pour la période 1650-1657, les historiens estiment qu'une plantation à la Barbade compte en moyenne 18,4 serviteurs et 24 esclaves. Dans les années qui suivent, la balance penche de manière décisive du côté de l'esclavage. Entre 1658 et 1670, on compte 3,1 serviteurs contre 111,1 esclaves par plantation<sup>71</sup>.

L'arrivée de concurrents aux Espagnols et aux Portugais et la mise en place d'économies de plantation entraînent donc un bouleversement dans le recrutement de la main-d'œuvre. Lequel va avoir des conséquences sur les affranchissements.